

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Comité de l'énergie

Troisième session

Bangkok, 24-26 février 2021

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique et au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie : feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques intitulée « Promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable »

Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable**Note du secrétariat***Résumé*

On trouvera dans le présent document la version définitive du projet de feuille de route régionale intitulée « Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable ». Elle a vocation à définir un cadre de référence pour la coopération régionale en vue de concrétiser l'intégration du réseau électrique au cours de la période 2020-2035.

Ce projet de feuille de route régionale a été élaboré dans le cadre d'un processus exhaustif faisant intervenir le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et a été présenté à la deuxième session du Comité de l'énergie en octobre 2019. La version définitive du projet de feuille de route qui figure dans le présent document tient compte des révisions supplémentaires résultant d'un examen plus approfondi mené lors des réunions suivantes : réunion préparatoire du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique (juin 2020), consultation informelle du Groupe d'experts (novembre 2020) et quatrième réunion du Groupe d'experts (décembre 2020). Les observations faites par les États membres depuis septembre 2020 y ont également été prises en compte.

Dans sa décision 76/9, figurant dans le document E/2020/39-ESCAP/76/35, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a prié le Comité d'examiner la feuille de route en vue de donner des orientations quant à la suite à y donner, selon qu'il conviendrait. Le Comité est invité à approuver la version définitive de la feuille de route et à fournir des orientations en ce qui concerne la connectivité des réseaux électriques et le développement de l'énergie durable pour guider les travaux futurs du Comité et du secrétariat.

* ESCAP/CE/2021/L.1.

1. À sa première session, tenue en 2017, le Comité de l'énergie a reconnu l'importance de la connectivité énergétique dans la réalisation du développement durable et, en particulier, les avantages que pourrait présenter le commerce transfrontière d'énergie électrique en tant que moyen d'accroître la durabilité du secteur énergétique. Le Comité a également reconnu qu'il convenait de donner davantage de précisions concernant l'élaboration de stratégies et d'une feuille de route qui définissent des mesures concrètes permettant de promouvoir la connectivité énergétique régionale au moyen de délibérations et d'examen appropriés menés par des experts, et de processus intergouvernementaux avec le soutien du secrétariat (E/ESCAP/73/30).

2. Toujours en 2017, les ministres ayant participé au quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ont adopté la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. La section B.2 f) de cette feuille de route régionale porte sur l'énergie, et notamment sur les possibilités de coopération régionale décrites ci-après : a) soutenir les travaux du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et d'autres initiatives régionales, ainsi que les cibles associées à l'objectif de développement durable n° 7 et b) promouvoir les dialogues politiques et le réseautage entre les États membres pour élaborer un cadre de coopération régional permettant de renforcer la sûreté énergétique, en vue de favoriser une plus grande utilisation des ressources énergétiques durables, y compris concernant l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes et à un coût abordable, de promouvoir les services énergétiques, l'efficacité énergétique, les technologies plus perfectionnées et moins polluantes de production d'énergie à partir de combustibles fossiles, et les énergies renouvelables et la connectivité énergétique, en particulier en matière de commerce transfrontalier de l'électricité (E/ESCAP/73/31, annexe II).

3. L'importance de la connectivité énergétique et la contribution potentielle du commerce transfrontière de l'énergie électrique à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 ont également été reconnues lors du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Le Forum a souligné la nécessité d'une action collective permettant de faciliter le développement et la mise en place de la connectivité énergétique régionale et du commerce de l'énergie en Asie et dans le Pacifique. Une infrastructure électrique efficiente, fiable et résiliente joue un rôle important pour stimuler la croissance et le développement économiques de la région. Le Forum a cherché à renforcer la coopération régionale pour améliorer la connectivité énergétique (ESCAP/74/27/Add.1).

4. Suite à cela, le secrétariat a élaboré quatre rapports décrivant la situation actuelle et les défis qui se posent en matière de connectivité dans différentes sous-régions de la CESAP. Ces rapports ont été présentés au Groupe d'experts sur la connectivité énergétique lors de ses deuxième et troisième réunions, qui étaient présidées par la Chine. Les experts identifiés par les États membres se sont appuyés sur les rapports pour mettre au point une première version du document intitulé « Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable ».

5. Ce projet de feuille de route régionale a été soumis au Comité de l'énergie à sa deuxième session, en 2019. Le Comité s'est félicité du travail accompli par le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et de l'élaboration du projet et a invité les États membres à faire part de leurs observations à son sujet avant le 1^{er} décembre 2019. Le Comité a recommandé

que le Groupe d'experts examine les observations qui ont été faites, le cas échéant, sur le projet de feuille de route et en élabore une version finale pour qu'elle soit examinée par la Commission à sa soixante-seizième session (ESCAP/76/6).

6. Le projet incluant les observations des États membres a été soumis pour examen à la Commission à sa soixante-seizième session. Lors de sa session abrégée, la Commission a adopté la décision 76/9, dans laquelle elle a pris note du projet de feuille de route intitulé « Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable » figurant dans le document ESCAP/76/15 et a demandé qu'à sa troisième session, le Comité examine ledit projet en vue de fournir des orientations sur son suivi, selon qu'il convient (E/2020/39-ESCAP/76/35).

7. Le projet de feuille de route a été soumis aux États membres pour qu'ils l'examinent plus avant et fassent d'autres observations et le secrétariat a organisé une consultation informelle les 17 et 18 novembre 2020. Les États membres ont proposé de nombreuses révisions et observations sur le texte, qui ont toutes été examinées et approuvées par les représentant(e)s ayant participé à la consultation informelle et sont reprises dans le projet figurant en annexe au présent document.

8. Le Comité est invité à examiner et à adopter le projet de feuille de route annexé ci-dessous, lequel sera soumis à la Commission à sa soixante-dix-septième session.

Annexe

Projet définitif

Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable

I. Considérations générales

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) promeut la connectivité énergétique par la coopération régionale. Le projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques, intitulé « Promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable », est conçu comme un cadre de référence pour la coopération régionale en vue de concrétiser l'intégration des réseaux électriques au cours de la période 2020-2035.

2. Le renforcement de la connectivité énergétique régionale, en particulier celle des réseaux électriques, est important pour que l'approvisionnement énergétique de la région soit plus durable et plus fiable. Cette connectivité peut aider les pays à gérer les excédents et les déficits d'électricité d'une manière mutuellement bénéfique et créer des débouchés pour faciliter le développement à grande échelle des énergies renouvelables. De telles perspectives permettront non seulement de soutenir la croissance économique, mais aussi de donner davantage de moyens aux États membres d'élaborer, dans le cadre de l'Accord de Paris¹, des stratégies de réduction des émissions plus ambitieuses et de lutter contre la pollution atmosphérique. Sur le plan international, on met de plus en plus l'accent sur la connectivité des réseaux électriques pour atteindre divers objectifs, notamment la fiabilité, le rapport coût-efficacité, la sécurité ainsi que la durabilité des réseaux électriques. Il existe de nombreux exemples de succès d'intégration des réseaux électriques dans d'autres régions du monde dont cette région pourrait se servir utilement comme points de référence pour guider son action.

3. En 2017, la Commission a adopté une résolution portant sur la création d'un Groupe d'experts sur la connectivité énergétique. Lors de la première réunion du Groupe d'experts, qui s'est tenue à Bangkok en décembre 2017, les membres ont proposé d'élaborer un projet de feuille de route régionale sur la connectivité énergétique. Suite à cela, les ministres de l'énergie des pays de la région ont décidé d'appuyer les travaux du Groupe d'experts, en proclamant la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique issue du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui s'est tenu en 2018. Conformément au mandat figurant dans la Déclaration ministérielle, la CESAP a entrepris la rédaction de quatre rapports d'étape sur la connectivité énergétique portant sur les sous-régions ci-après : Asie du Sud-Est ; Asie du Sud et du Sud-Ouest ; Asie du Nord et Asie centrale, et Asie de l'Est et du Nord-Est. Ces rapports présentaient une analyse d'ensemble du développement de la connectivité énergétique dans la région Asie-Pacifique. La CESAP y examinait le rôle de l'interconnectivité dans chaque sous-région et ses avantages potentiels pour le développement durable, tout en notant les difficultés de développer plus avant l'interconnectivité énergétique transfrontière. Elle y décrivait également la démarche que chaque sous-région

¹ La Turquie n'a pas encore ratifié l'Accord de Paris.

devait suivre pour mettre en place les modalités nécessaires sur les plans directif, réglementaire et institutionnel pour intégrer les réseaux électriques des quatre sous-régions et de l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

4. Le projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques a été établi sur la base des rapports d'étape rédigés par les experts pour les quatre sous-régions, et des discussions au sein du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique. La troisième réunion du Groupe d'experts a eu lieu à Bangkok le 29 août 2019 pour examiner le projet de feuille de route régionale. Les experts ont présenté en détail leur point de vue sur les stratégies proposées, en prenant en compte les perspectives sous-régionales et nationales. Lors de sa deuxième session, en octobre 2019, le Comité de l'énergie a accueilli favorablement le projet de feuille de route.

5. Ce texte, qui figure dans le présent document, reflète les révisions supplémentaires apportées lors d'un réexamen du projet, ainsi que les observations communiquées par les États membres jusqu'en décembre 2019.

II. Projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable

A. Conception et principes

6. L'objectif général du projet de feuille de route est de fournir aux États membres un cadre susceptible de les aider à évoluer vers un réseau plus interconnecté qui permette un approvisionnement en électricité plus fiable, plus abordable et plus durable. Un tel réseau permettrait de soutenir le développement social et économique de la région et d'aider les États membres à s'orienter vers des systèmes énergétiques plus efficaces, plus souples, plus économiques et émettant moins de gaz à effet de serre.

7. Le renforcement de la connectivité des réseaux électriques et du commerce transfrontière de l'électricité dans la région Asie-Pacifique pourrait avoir un impact considérable. Les États membres et les sous-régions peuvent bénéficier des complémentarités en matière de demande d'énergie et de disponibilité des ressources énergétiques, et du développement des infrastructures électriques. Ce processus doit être évolutif, passant des échanges bilatéraux d'électricité au commerce multilatéral dans un cadre commun d'accords bilatéraux, pour aboutir en fin de compte à la création d'un marché intégré de l'électricité. La connectivité des réseaux électriques peut contribuer à améliorer la disponibilité de l'électricité et à la rendre abordable, et à accélérer l'utilisation des énergies renouvelables. Elle contribue donc à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et des autres objectifs.

8. Le projet de feuille de route reflète bien le fait que la politique énergétique est influencée par la situation individuelle des pays et des sous-régions, et que les décisions concernant ces politiques sont donc laissées à la discrétion de chaque pays. Le projet de feuille de route est conçu comme un cadre de référence non contraignant. Il convient de tenir soigneusement compte de la situation respective des pays lors de sa mise en œuvre.

9. De nombreux pays de la région sont archipélagiques, ce qui pose des difficultés considérables pour l'intégration du réseau électrique. Toutefois, dans ces régions, où, pour répondre aux besoins en énergie, le carburant est souvent transporté d'un lieu à l'autre, la connectivité peut offrir de grands avantages. Il est important de prendre en compte ces circonstances particulières

et de s'employer à trouver les meilleurs politiques, réglementations et modèles économiques adaptés au contexte dans une perspective de connectivité au réseau électrique.

B. Composantes

Cadre régional

10. Pour se concrétiser, la mise en place d'un réseau électrique régional interconnecté nécessite l'élaboration d'un cadre régional et la participation des institutions compétentes pour le soutenir et le coordonner. On prévoit que le projet de feuille de route, en s'appuyant sur les initiatives sous-régionales existantes et en leur donnant une impulsion, facilite la coordination entre les différentes institutions et permette d'éliminer progressivement les obstacles à l'interconnexion des réseaux énergétiques.

Dispositions institutionnelles

11. Le secteur de l'électricité étant très réglementé, le processus d'intégration des réseaux électriques nationaux nécessite une coopération régionale renforcée entre les États membres dans le domaine de l'énergie, avec le soutien des institutions régionales et sous-régionales, ainsi que la promotion du développement d'un cadre institutionnel régional susceptible de faciliter le processus. Les expériences des autres sous-régions montrent clairement le rôle de facilitateur que jouent ces institutions dans le processus d'intégration.

C. Stratégies

12. Le projet de feuille de route propose neuf stratégies à l'attention des parties prenantes de la région et fournit des suggestions sur les méthodes et les moyens de mise en œuvre de chaque stratégie. Les délais fixés pour chaque stratégie sont définis comme suit : court terme (1 à 3 ans), moyen terme (4 à 7 ans) et long terme (7 à 15 ans).

Stratégie 1 : instaurer la confiance et rechercher un consensus politique pour le commerce transfrontière de l'électricité

13. Les questions géopolitiques et l'absence de confiance entre de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique sont des obstacles majeurs au renforcement de la connectivité et à l'établissement d'un commerce transfrontière de l'électricité. Il faudra, pour surmonter ces obstacles, instaurer dans un processus continu des rapports de confiance avec le soutien d'organisations intergouvernementales indépendantes telles que la CESAP, d'organisations de coopération sous-régionales et de banques multilatérales. Il faut que les États membres parviennent à un consensus sur une perspective à long terme de la connectivité énergétique dans la région Asie-Pacifique et surmontent les principaux obstacles qui l'entravent.

14. Pour établir des rapports de confiance et favoriser un consensus politique, il est important de promouvoir un dialogue continu entre les décideurs et les parties prenantes des États membres dans chaque sous-région. La Commission et des institutions intergouvernementales sous-régionales, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), la Coopération Lancang-Mékong, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, l'Initiative du Grand-Tumen, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, le Programme de coopération économique de la sous-région Bassin du Mékong et l'Union économique

eurasiatique peuvent jouer un rôle important en tant que tribunes pour réunir des acteurs tels que des responsables, décideurs, groupes de réflexion, autorités de contrôle, organisations financières et entrepreneurs privés. Pour faire progresser cette stratégie, ces institutions intergouvernementales doivent élaborer des plans d'action coordonnés pour assurer la connectivité des systèmes énergétiques et faciliter l'exportation ou l'importation d'électricité par un mécanisme convenu d'un commun accord.

15. Les pays, qu'ils soient exportateurs, importateurs ou pays de transit, devraient également être inclus dans le processus de renforcement de la confiance pour promouvoir la connectivité énergétique transfrontière. Ce processus est nécessaire pour promouvoir une bonne compréhension des avantages parmi les différents secteurs de la société et s'assurer d'un soutien à la connectivité énergétique.

16. La Commission peut jouer un rôle important dans l'instauration d'un climat de confiance et d'un consensus politique dans le but d'améliorer la connectivité électrique dans la région Asie-Pacifique en organisant des réunions régionales thématiques, qui pourraient se tenir en même temps que les sessions du Comité de l'énergie. En outre, les institutions multilatérales, ainsi que les institutions spécialisées travaillant dans les différentes sous-régions, pourraient également coordonner leurs activités avec celles de la CESAP et des institutions intergouvernementales sous-régionales afin de maximiser leur impact.

Étapes clefs

Tenue régulière d'une réunion régionale sur l'intégration des réseaux électriques à partir de 2021.

Calendrier

Court, moyen et long terme.

Principaux exécutants

Les États membres, avec le soutien du secrétariat, d'organisations sous-régionales, d'institutions intergouvernementales, de banques multilatérales de développement et d'autres organisations internationales pertinentes.

Stratégie 2 : élaborer un plan-cadre pour un réseau transfrontière régional de l'électricité

17. Aujourd'hui, l'interconnectivité des réseaux dans la région de l'Asie et du Pacifique fonctionne sur une base bilatérale et a une portée limitée. Pour promouvoir une connectivité plus large dans la région, il convient de débattre de la question et d'élaborer un plan directeur pour l'interconnexion des réseaux électriques de la région. Les principes de sécurité énergétique, de stabilité du réseau, de faisabilité et d'inclusivité économiques, qui reflètent les préoccupations et les besoins des parties prenantes concernées, doivent être respectés lors de l'élaboration d'un plan directeur pour l'interconnexion des réseaux électriques. Ce document ne serait pas juridiquement contraignant, mais serait volontaire et prendrait en compte la politique énergétique et le réseau électrique de chaque pays.

18. Pour ce faire, il faudrait renforcer la mise en réseau des institutions intergouvernementales sous-régionales, y compris des institutions multilatérales. Cela permettra aux États membres de recenser et de renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux du commerce transfrontière de l'électricité et de se mettre d'accord sur la structure d'un réseau régional transfrontière. Les États membres pourraient alors convenir de mettre en œuvre l'interconnexion des réseaux électriques de manière progressive dans le cadre d'une coopération bilatérale ou sous-régionale.

19. Étant donné que la région Asie-Pacifique comprend également un grand nombre de pays archipélagiques, où l'interconnexion électrique est particulièrement difficile, il est impératif de traiter les questions de sécurité d'approvisionnement et de connectivité pour la région. L'échange d'énergie est considéré comme le moyen le plus efficace de fournir de l'énergie, par opposition au transport de carburant. Il est important que des efforts soient faits pour mettre en œuvre des politiques, des réglementations et des modèles commerciaux optimaux afin de traiter la question de l'interconnectivité des réseaux électriques dans cette région particulière.

Étapes clefs

Accord éventuel des États membres sur un plan directeur pour un réseau électrique régional d'ici à 2025 et cartographie du réseau électrique à haute tension existant dans la région d'ici à 2022.

Calendrier

Moyen terme.

Principaux exécutants

Les États membres, avec le soutien du secrétariat et d'institutions sous-régionales.

Stratégie 3 : élaborer et mettre en œuvre des accords intergouvernementaux sur la coopération et l'interconnexion énergétiques

20. L'engagement politique des États membres exprimé par le biais de divers traités, accords ou mémorandums d'accord dans chaque sous-région est important pour renforcer la connectivité énergétique. Les exemples de succès des systèmes électriques intégrés à travers le monde mettent en évidence l'importance des accords conclus par les pays participants pour signifier la volonté politique de chaque pays de promouvoir la coopération et l'intégration énergétiques dans des délais précis.

21. En Asie du Nord-Est, il n'existe aucune institution intergouvernementale ni aucun accord signé par les États membres sur l'interconnexion des réseaux électriques. Le commerce actuel est limité et il est régi par des accords bilatéraux. Au sein de l'ASEAN, de l'ASACR et du Programme de coopération économique de la sous-région Bassin du Mékong, les pays membres recourent à des processus stratégiques, tels que la signature d'accords sur la coopération énergétique et la connectivité des réseaux, et constituent des comités ministériels et des groupes de travail pour promouvoir la coopération et l'intégration énergétiques. Les pays membres de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle ont également signé récemment un accord sur l'interconnexion des réseaux.

22. Si des accords existent déjà, il est important que les pays membres les ratifient et accélèrent leur mise en œuvre. Dans le cas des autres régions, il est important de s'inspirer de l'expérience de l'ASEAN, de l'ASACR, du Programme de coopération économique de la sous-région Bassin du Mékong ainsi que du succès d'autres systèmes électriques intégrés dans le monde et de renforcer la coopération avec ces institutions. Cela contribuera à l'adoption d'une approche stratégique pour renforcer la coopération dans le domaine de l'énergie et la connectivité des réseaux énergétiques dans les sous-régions.

23. Afin de faciliter l'interconnexion des réseaux électriques, d'autres institutions sous-régionales peuvent être invitées à collaborer.

24. En ce qui concerne l'Asie du Nord-Est, les pays de la sous-région peuvent chercher à renforcer encore les travaux sur la connectivité énergétique et les lancer en offrant une plateforme pour discuter de la mise au point de mécanismes d'intégration des réseaux électriques.

25. La Commission, en collaboration avec les États membres, les organismes intergouvernementaux et les organismes multilatéraux de développement, peut aider les États membres, sur demande, à élaborer d'éventuels accords d'intégration des réseaux électriques afin de renforcer la connectivité énergétique dans la région.

Étapes clefs

Au moins une réunion intra-sous-régionale de haut niveau sur la connectivité énergétique organisée à l'initiative des États membres en collaboration avec la CESAP d'ici à 2022 et au moins un accord d'interconnexion électrique supplémentaire pour chaque sous-région d'ici à 2025.

Calendrier

Court et moyen terme.

Principaux exécutants

Les États membres, avec le soutien du secrétariat et d'organisations sous-régionales.

Stratégie 4 : coordonner, harmoniser et institutionaliser les cadres directifs et réglementaires

26. Les politiques, réglementations et normes relatives aux réseaux électriques peuvent varier selon les pays de chaque sous-région. Le secteur de l'électricité étant très réglementé et la stabilité des réseaux étant une priorité capitale, il est essentiel d'harmoniser les politiques, réglementations et normes s'appliquant au commerce transfrontière de l'électricité.

27. De plus, il convient de s'employer à élaborer des cadres permettant d'harmoniser les politiques, réglementations et normes applicables à l'appui du commerce transfrontière de l'électricité.

28. Dans chaque sous-région, les autorités de contrôle, avec le soutien d'institutions intergouvernementales ou multilatérales, pourraient établir des forums ou créer des associations regroupant les organismes de contrôle nationaux pour faciliter l'harmonisation des réglementations, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

29. La création de forums ou d'associations regroupant les organismes de contrôle dans les sous-régions où il n'en existe pas encore pourrait également contribuer à l'élaboration d'un ensemble commun de règles portant sur le commerce transfrontière de l'électricité, notamment pour l'octroi de licences, le libre accès, l'harmonisation des codes réseau et la mise en place de barèmes de tarification du transport au niveau sous-régional, qui pourraient finalement s'appliquer à l'ensemble de la région.

Étapes clefs

Analyse des lacunes des politiques, réglementations et normes en matière de réseau dans chaque sous-région d'ici à 2023 et création d'associations sous-régionales d'autorités de contrôle nationales d'ici à 2025.

Calendrier

Court et moyen terme.

Principaux exécutants

Les États membres, avec le soutien du secrétariat et d'organisations sous-régionales.

Stratégie 5 : effectuer la transition vers un commerce multilatéral de l'électricité et créer des marchés compétitifs pour le commerce transfrontière de l'électricité

30. La transition du commerce de l'électricité d'un cadre bilatéral à un cadre multilatéral est une gageure pour la région Asie-Pacifique. Aujourd'hui, le commerce transfrontière de l'électricité demeure limité et de nature bilatérale. Le passage à un modèle multilatéral pourrait aider les pays à optimiser globalement les ressources énergétiques régionales, à renforcer la croissance économique, à accroître l'utilisation des énergies renouvelables, à améliorer la fiabilité des réseaux électriques et à permettre le partage des réserves en cas d'urgence, à parvenir à un approvisionnement en électricité équilibré qui intègre l'énergie provenant de différentes sources, à créer des possibilités d'exploitation des écarts de temps dans la production d'électricité en cas de pic de la demande, à baisser les coûts et à accroître les rendements du secteur électrique. Il est important de poursuivre l'analyse approfondie de la connectivité des réseaux électriques bilatéraux ainsi que l'examen de la faisabilité d'un système multilatéral, en tenant compte du cadre général des accords bilatéraux signés entre les différents pays.

31. La progression graduelle vers des marchés de l'électricité transparents, équitables, compétitifs et équilibrés, assortis de mécanismes de tarification équitables, est un élément important de la connectivité électrique régionale. L'intégration des marchés permet de tirer parti de la diversité des pays, de renforcer la compétitivité et de réduire les coûts pour le consommateur. Dans d'autres régions, l'expérience des marchés transfrontières de l'électricité a été positive mais elle a mis en évidence la nécessité d'établir des dispositifs institutionnels. Chaque pays ayant son propre mécanisme de tarification, ainsi que des accords commerciaux et des mécanismes de sécurité des paiements différents, un mécanisme de paiement sûr est essentiel pour développer le commerce transfrontière de l'électricité.

32. L'élaboration d'accords types réalistes réglementant l'achat d'électricité, d'accords sur les services de transport et de mécanismes de sécurisation des paiements qui soient acceptables par les États membres

représenterait une avancée importante pour le commerce de l'électricité. De plus, le recours à des dispositifs transparents et attractifs pour déterminer le montant des redevances pour le transport en transit dans tous les États membres, en fonction des circonstances nationales, contribuerait à accélérer l'interconnexion et le commerce transfrontière.

33. Les forums regroupant les autorités de contrôle sous-régionales pourraient entamer un dialogue sur l'élaboration d'instruments contractuels types, tels que des contrats d'achat d'électricité, des contrats portant sur les services de transport, des documents relatifs aux systèmes de perception des redevances du transport en transit, des cadres de tarification sous-régionaux, des mécanismes de sécurisation des paiements, des règles pour les appels d'offres et des règles de marché pour le commerce de l'électricité sur les bourses de l'électricité. Les expériences des systèmes électriques intégrés internationaux ont également mis en évidence qu'il était essentiel d'élaborer des contrats types exhaustifs et bien rédigés qui stipulent de manière détaillée les conséquences de la non-exécution des contrats et anticipent les situations d'urgence.

34. Les institutions intergouvernementales et multilatérales travaillant dans les sous-régions devraient collaborer avec les gouvernements, les organismes de réglementation et les décideurs pour faciliter la transition vers le commerce transfrontière multilatéral de l'électricité et le développement de marchés de l'électricité compétitifs pour la circulation transfrontière de l'électricité, en tenant compte du cadre politique qui guide les gouvernements respectifs dans ce domaine.

35. Les avantages économiques, sociaux et environnementaux du commerce de l'électricité et les données d'expérience internationales pertinentes, y compris les données provenant d'expériences régionales, pourraient être partagés avec les parties prenantes intéressées, notamment les responsables nationaux, pour promouvoir le commerce multilatéral de l'électricité.

Étapes clefs

Élaboration d'études aux niveaux sous-régional et de la région Asie-Pacifique pour évaluer le commerce multilatéral de l'électricité sous l'angle économique, social, environnemental et de la sécurité énergétique.

Calendrier

Moyen et long terme.

Principaux exécutants

Les États membres, avec le soutien du secrétariat et d'organisations sous-régionales.

Stratégie 6 : coordonner la planification et le fonctionnement des systèmes de transport transfrontière de l'électricité

36. Le transport de l'électricité à travers les différents réseaux électriques nationaux nécessite l'interconnexion physique des systèmes de transmission. Pour connecter deux systèmes nationaux séparés, il est important d'harmoniser les codes réseau, couvrant les paramètres de fréquence, de tension et de limites thermiques. De plus, la mesure des volumes d'électricité aux points d'interconnexion, la disponibilité des systèmes de protection, ainsi que la

planification et la programmation du transport d'électricité doivent être coordonnées entre les institutions techniques et les sociétés de distribution d'électricité, dans chaque sous-région, afin de garantir la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité.

37. Pour encourager l'élaboration de projets transfrontières de production d'électricité, les sociétés de distribution d'électricité pourraient planifier et mettre en place des infrastructures adéquates de transport de l'électricité afin de garantir aux exploitants un accès libre au transport d'électricité.

38. Les opérateurs de réseaux, les sociétés de transport d'électricité et les institutions techniques dans chaque pays, avec le soutien de la CESAP, des institutions sous-régionales, des gouvernements et des institutions multilatérales, peuvent créer des mécanismes coordonnés dans chaque sous-région pour planifier le transport et l'exploitation du système interconnecté. Il est important que les plans nationaux de transport et les plans de transport transfrontière soient compatibles les uns avec les autres.

39. Comme mentionné au paragraphe 40, ces organismes peuvent faciliter l'harmonisation des codes réseau et des règlements techniques, de plans directeurs de réseau, des plans de protection et de calendriers de transport, ainsi que la mise au point d'études de faisabilité pour une interconnexion fluide des réseaux électriques dans chaque sous-région, conformément aux priorités et aux politiques des États membres.

Étapes clefs

Mise en place de mécanismes coordonnés de coopération entre les services d'exploitation des réseaux et les entreprises de transport.

Calendrier

Moyen terme.

Principaux exécutants

Les États membres, avec le soutien du secrétariat, d'organisations sous-régionales, de banques multilatérales de développement et d'institutions spécialisées.

Stratégie 7 : mobiliser l'investissement dans les infrastructures transfrontières de réseau et de production d'électricité

40. Le secteur de l'électricité étant un secteur à forte intensité de capital caractérisé par des risques importants et de longues périodes de préparation, la mobilisation des investissements est une tâche difficile. Les projets transfrontières dans ce secteur ont été principalement financés par des institutions financières internationales, des banques multilatérales de développement et des contributions nationales. Compte tenu des niveaux d'investissement requis pour les projets d'intégration des réseaux électriques dans la région, il est nécessaire de mettre au point des instruments et des mécanismes financiers innovants dans chaque sous-région afin de mobiliser des financements et de réduire les coûts de financement.

41. Les politiques, les lignes directrices et les cadres favorables à l'investissement sont importants pour attirer les investissements. Il s'agit notamment de supprimer les obstacles à l'investissement, de veiller à ce que l'acquisition de terres et la réinstallation se fassent sans heurts et d'obtenir des

permis d'aménagement du territoire. Ces politiques, lignes directrices et cadres pourraient être élaborés dans chaque sous-région afin d'attirer les promoteurs et les investisseurs nécessaires pour financer les infrastructures qui servent de base à l'interconnexion des réseaux.

42. Pour réduire les risques et encourager les investissements, les accords de commerce de l'électricité doivent être soutenus par des procédures de règlement des litiges efficaces, rapides et bien définies. Actuellement, les vendeurs et les acheteurs effectuant des transactions commerciales transfrontières doivent résoudre leurs différends sur la base des contrats d'achat d'électricité. Outre les règlements à l'amiable, ces procédures de règlement des différends prévoient également un arbitrage dans un pays tiers. Les institutions sous-régionales et autres forums intergouvernementaux, les gouvernements, les autorités de réglementation et les tribunaux d'appel pourraient mettre en place des mécanismes et des cadres de règlement des différends transparents, efficaces et efficaces pour résoudre tout litige lié au commerce transfrontière de l'électricité dans chaque sous-région. En Asie du Sud, le Conseil d'arbitrage de l'ASACR a été créé pour résoudre tout différend entre les pays membres sans passer par un pays tiers.

43. L'incertitude concernant les taxes et les impôts fait également hésiter les investisseurs. En Asie et dans le Pacifique, les monnaies sont très instables, ce qui constitue une difficulté pour les promoteurs qui souhaitent investir dans des projets transfrontières et autres infrastructures de transport d'électricité.

44. Pour encourager les investissements, la CESAP, en association avec d'autres institutions intergouvernementales, pourrait organiser des réunions thématiques de groupe, des ateliers et des conférences et inviter des représentant(e)s de diverses institutions financières et de gouvernements, des entrepreneurs privés et publics ainsi que des décideurs à discuter des problèmes d'investissement et des obstacles qui entravent l'investissement dans le secteur de l'électricité.

45. Le secteur financier peut contribuer de manière non négligeable aux efforts visant à débloquer des fonds et à répartir les risques de manière prudente et efficace. Il est proposé de créer des associations d'institutions financières, d'institutions multilatérales, de représentant(e)s des chambres de commerce des pays membres, d'institutions financières multilatérales et des groupes de réflexion dans chaque sous-région pour aider les responsables des pays membres à concevoir des politiques et des mécanismes conviviaux pour les investisseurs afin d'encourager l'investissement privé. Ces associations et groupes pourraient faciliter l'élaboration de politiques et de règlements transparents sur les taxes et les droits et adopter une approche commune acceptable pour tous les pays membres afin d'encourager les investissements dans ce secteur.

46. Ces associations et groupes peuvent également promouvoir la recherche sur des questions telles que les instruments de financement pour les énergies renouvelables, le développement des marchés des capitaux et des liens transfrontières et l'évaluation des risques des investissements dans le secteur de l'énergie. Ils peuvent aussi faciliter l'emprunt de fonds à des taux compétitifs auprès de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, de la Banque mondiale, de la BAsD ou de la Nouvelle Banque de développement pour les projets d'infrastructure transfrontières de connectivité et de production d'énergie.

47. Les nouveaux instruments tels que les obligations vertes, le financement mixte et les certificats d'énergie renouvelable peuvent être adaptés au financement de projets transfrontières concrets.

Étapes clefs

Mise en place de plateformes sous-régionales qui rassemblent des institutions financières, des sociétés de distribution d'électricité et des gouvernements pour faciliter le financement des projets de connectivité des systèmes électriques.

Calendrier

Moyen et long terme.

Principaux exécutants

Les États membres, avec le soutien du secrétariat, d'organisations sous-régionales, de banques multilatérales de développement et d'institutions spécialisées.

Stratégie 8 : renforcer les capacités et partager l'information, les données, les enseignements tirés et les meilleures pratiques

48. La région Asie-Pacifique est riche de savoir et d'expérience dans le secteur de l'énergie et de l'électricité. Certaines des institutions intergouvernementales disposent de données et d'informations sur le secteur de l'électricité des pays membres dans les différentes sous-régions, mais ces données sont souvent insuffisantes et ne sont pas régulièrement mises à jour. Dans quelques pays, certaines données concernant le secteur de l'électricité administrées par les gouvernements relèvent du domaine public, tandis que d'autres pays ne disposent pas de données accessibles au public sur ce secteur. Par ailleurs, il y a peu d'échanges de données, d'informations, d'enseignements tirés, de meilleures pratiques et de nouvelles technologies entre les sous-régions.

49. Certains pays de l'Asie et du Pacifique ont mené avec succès des projets axés sur les réseaux intelligents, des projets d'efficacité énergétique et des projets reposant sur les nouvelles technologies énergétiques, mais ces pays ne partagent guère leurs meilleures pratiques ni ne contribuent au renforcement des capacités. Pour que le secteur de l'électricité se développe plus efficacement dans la région et tende vers l'intégration, il est important que les pays membres échangent davantage leurs informations, données, enseignements tirés et meilleures pratiques par des programmes de renforcement des capacités.

50. Les institutions intergouvernementales de chaque sous-région et la CESAP pourraient coopérer pour collecter et mettre régulièrement à jour les données et informations pertinentes, ainsi que pour compiler les enseignements tirés et les meilleures pratiques. Elles peuvent produire et tenir à jour les données pour leurs sous-régions respectives, tandis que la CESAP peut s'occuper des données portant sur l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Le Portail Asie-Pacifique de l'énergie existant, qui est administré par la CESAP, pourrait être amélioré à cette fin.

51. Les institutions intergouvernementales, les pouvoirs publics, les services de distribution d'électricité et les institutions financières multilatérales peuvent élaborer des plans de renforcement des capacités pour le partage de l'information et des compétences dans des domaines tels que les nouvelles

technologies, l'efficacité énergétique, les réseaux intelligents, l'exploitation des systèmes énergétiques, les marchés de l'électricité et autres.

Étapes clefs

Élaboration de plans pour le renforcement des capacités, la création de connaissances et le soutien à la collecte de données, et identification des ressources nécessaires pour aider les États membres.

Calendrier

Court, moyen et long terme.

Principaux exécutants

Le secrétariat, avec le soutien des États membres, d'organisations sous-régionales, de banques multilatérales de développement, d'universités, de centres de recherche et d'institutions spécialisées.

Stratégie 9 : assurer la cohérence des initiatives de connectivité énergétique avec les objectifs de développement durable

52. Outre les avantages économiques, l'amélioration de la connectivité énergétique peut avoir d'autres effets externes positifs en lien avec le développement durable, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la facilitation de l'accès à l'énergie pour les régions reculées et la création d'emplois. Pour assurer une forte synergie entre les projets de connectivité énergétique et le développement durable, il conviendrait d'accorder plus d'attention aux effets à long terme de ces projets sur les sociétés et l'environnement. Des mesures devraient être prises à titre préventif et de manière systématique pour parer aux bouleversements sociaux, à la perte de la biodiversité et aux effets des changements climatiques.

53. Les objectifs de développement durable fournissent un cadre cohérent aux pays à l'appui de leurs efforts de développement national pour les aider à mesurer les progrès sociaux, économiques et environnementaux. Les effets de la connectivité énergétique transfrontière peuvent être d'autant plus bénéfiques que son développement se fera sur la base des objectifs de développement durable aux stades de la planification, de l'exécution et de l'exploitation.

54. Les propositions d'interconnexion des systèmes, si elles sont retenues, devraient être élaborées en fonction des circonstances et des priorités nationales, d'une manière inclusive qui satisfasse les critères économiques et de sécurité du système et garantisse des effets positifs globaux sur la société et l'environnement. La Commission peut, grâce à son action intergouvernementale et à ses capacités de recherche et d'analyse, soutenir ses États membres dans les efforts qu'ils font pour adhérer à ces principes et mettre au point des initiatives de connectivité transfrontière en tenant compte des objectifs de développement durable.

Étapes clefs

D'ici à 2023, les États membres conviennent d'un ensemble de principes permettant d'évaluer les projets d'interconnexion sur la base de critères de performance économique, d'efficacité et de durabilité pour assurer la cohérence avec les objectifs de développement durable.

Calendrier

Court, moyen et long terme.

Principaux exécutants

Les États membres, avec le soutien du secrétariat, d'organisations sous-régionales, de banques multilatérales de développement, d'universités et de centres de recherche.

III. Questions portées à l'attention de la Commission

55. La Commission est invitée à examiner le projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques et à prendre les mesures appropriées le concernant. Elle est également invitée à fournir des orientations en ce qui concerne la connectivité des réseaux électriques et le développement de l'énergie durable pour guider les travaux futurs du Comité et du secrétariat.
